



RAPPORT DE PRÉSENTATION

H ÉVOLUTIONS DU PLUI

—

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Mise à jour n°7

Arrêtée le 03/08/2026

H16 - EVOLUTION DU PLUI DE MARSEILLE PROVENCE

Mise à jour des Annexes n°7

Sont mises à jour les pièces suivantes :

R8 – SUP Carto (Bassins Est, Ouest, Nord, Sud)

R9 – Liste des SUP

→ Nouvelle SUP sur Marseille 13055 où sont rajoutés :

- AP du 18 décembre 2025 portant inscription au titre des Monuments Historiques (MH) de la Villa Valmer (13007)
- AM du 4 mars 2025 portant classement au titre des MH de la fontaine Cantini, de la Fontaine des Danaïdes et de la Fontaine Estrangin à Marseille
- AM du 25 juin 2025 portant classement au titre des MH de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine dite des Chartreux à Marseille
- AM du 25 juin 2025 portant classement au titre des MH de l'hôtel et musée Grobet-Labadié à Marseille
- AP du 28 juillet 2022 portant constitution de SUP sur le site des anciennes installations RETIA de l'Estaque à Marseille
- AP du 5 décembre 2023 - Périmètres de protection du canal de Provence à Marseille
- AP n°2025-153-SUP du 28 avril 2026 instituant une SUP sur les parcelles de l'ancien site d'exploitation Legré-Mante route de la Madrague de Montredon 13008 Marseille
- AP du 5 février 2026 portant inscription au titre des MH de l'école primaire Chateaubriand, de l'école primaire Malpassé-Grenier, de l'école primaire Château Gombert village, de l'école élémentaire Michelet-Foch, de l'école élémentaire Saint Marcel, de l'école élémentaire Bois-Lusy, de l'école d'application Edouard-Vaillant, de l'ancienne école maternelle et crèche Ceylan à Marseille,
- AP du 12 février 2026 portant inscription au titre des MH de l'école élémentaire Saint-Pierre à Marseille, de l'école élémentaire Verduron-Haut à Marseille,
- AP du 30 mars 2026 portant inscription au titre des MH de l'annexe du Palais de Justice à Marseille (13006),
- AP du 30 mars 2026 portant inscription au titre des MH de la Maison Puget (13001).

S5 – DPUr

→ Allauch : création de trois nouveaux périmètres DPUr (délibération du 6/10/2025 du Conseil de la Métropole):

- 140 Le Village
- 141 La Pounche
- 142 Le Logis Neuf

→ Marseille :

Suppression des DPUr suivants :

- 12 - Copropriété La Maurelette 13014
- 14 - Résidence Le Mail 13014
- 18 - Copropriété Les Rosiers 13014

Création de nouveaux périmètres de DPUr :

- 29 - Copropriété Gyptis 1
- 30 - Les Moulins Docks Libres Villette
- 31 - ORCOD IN Consolat
- 32 - ORCOD IN Ensemble du Mail
- 33 - ORCOD IN La Maurelette
- 34 - ORCOD IN Les Rosiers-Super Belvédère

S20 – ZAD

→ Cassis : création d'une ZAD sur le périmètre de la carrière Lafarge (délibération AMP du 15.12.25)

→ Marseille : suppression ZAD Château Gombert

S22- Périmètres Diagnostic Structurels (PDS) (nouvelle annexe)

→ Marseille : instauration d'un diagnostic structurel décennal obligatoire dans les périmètres OPAH de renouvellement urbain (Délibération Ville de Marseille du 18.12.25)

- Belle de Mai (13003)
- La Cabucelle - Les Crottes (13015)
- Hoche - Versailles - Pelletan (13003)
- Noailles (13001)